

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 AVRIL 2017 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Sept, le **14 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :
18 avril 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

2ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Objet : Amortissements 2017.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 26/2017

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. CHARDIN Denis	à	M. CHMIDLIN Stéphane

Absent :

M. DEMENGE Abel

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le tableau
des immobilisations à amortir cette année, ainsi que celui des subventions à transférer au compte de résultat
(section de fonctionnement).

L'amortissement est linéaire dans tous les cas.

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité de ses membres présents et
représentés,

Décide de ce régime et du tableau des amortissements à pratiquer en 2017
sur le budget communal (dépense de fonctionnement et recette d'investissement = autofinancement), ainsi
que l'état des subventions d'équipement à transférer à la section de fonctionnement (à l'inverse, dépense
d'investissement et recette de fonctionnement) : les amortissements 2017 se montent à la somme de
203 696.42 € et la part des subventions transférées est de 13 414.93 €, conformément aux états ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,